



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



COLLÈGE MONTGAILLARD
B.P. 2007
97487 Saint-Denis CEDEX
☎ 0262.30.08.62
E-Mail : ce.9740645h@ac-reunion.fr

REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

TRAVAUX DE REVETEMENT DE SOL – SALLES DE CLASSE

1) Identification de la personne publique

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Collège Montgaillard, Rue du Stade, BP 2007 974887 Saint-Denis CEDEX

Personne responsable du marché : **Mme HOARAU Marie Pierre, Principale**

Comptable assignataire : **Mme Odile VAUDRAN, l'Agent Comptable**

2) Procédure

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics (abrogé par ORDONNANCE n°2015-899 du 23 juillet 2015 et modifié par DÉCRET n°2015-1163 du 17 septembre 2015).

3) Objet du marché :

Le présent marché a pour objectif la réalisation, dans les règles de l'art, de travaux de revêtement de sol/carrelage de 7 salles de classe du Bâtiment D, au Collège Montgaillard. Il se compose d'un lot unique qui se décline comme suit :

Relevé de mesure des zones de travaux :

- Superficie des 7 salles concernées : 400m² au total
- Métré linéaire des plinthes : 200 mètres linéaires

Réalisation des travaux :

- Nettoyage des sols,
- Fourniture et pose de couches primaires d'accrochages,
- Fourniture et pose de carrelage UPP3 couleur clair (beige à définir avec le pouvoir adjudicateur),
- Fourniture et pose de plinthes de même couleur (à définir avec le pouvoir adjudicateur),
- Evacuation des déchets.

L'entreprise retenue ne pourra en aucun cas faire ultérieurement état d'une inexactitude afin de ne pas exécuter dans les règles de l'art les travaux nécessaires au parfait achèvement des installations.

Aucune malfaçon dans la réalisation ne sera tolérée.

Les travaux devront se réaliser impérativement durant les vacances scolaires d'Octobre 2018 (du 15 au 27 Octobre 2018); les horaires d'intervention seront à définir avec le pouvoir adjudicateur.

4) Contact

Renseignements administratifs :

Par courriel gestion.9740645H@ac-reunion.fr

5) Publicité et documents

La présente demande qui comporte le règlement de consultation et le cahier des clauses techniques particulières sera publiée

- Sur le site de l'AJI (<http://www.aji-france.com>)
- Sur le site du Collège Montgaillard (<http://www.college-montgaillard.ac-reunion.fr>)

6) Contenu et présentation des offres

Les offres, rédigées en langue française, devront être transmises avant **le 03 Octobre 2018 à 12h00:**

-par la Poste en recommandé ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante :

Madame la Principale, Collège Montgaillard – Service Gestion

Rue du Stade, BP 2007 974887 Saint-Denis CEDEX

-ou par courriel à gestion.9740645H@ac-reunion.fr

Les offres seront détaillées, et seront exprimées en euros hors taxes et toutes taxes comprises.

Le détail de l'offre devra contenir les délais d'interventions ainsi que les moyens humains mis à disposition pour la réalisations des travaux.

7) Jugement des offres

Au terme de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Prix : 50%,
- Qualité du matériel utilisé : 20%,
- Délais de réalisation et moyens nécessaire à la réalisation : 25%
- Possibilité de négociation des offres : 5%

Le jugement des offres donnera lieu à un classement décroissant.

Le candidat ayant présenté l'offre la mieux classée sera retenu.

8) Contenu des offres

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées en français, datées et signées :

Pièces de candidatures

- la lettre de candidature dûment complétée (DC1) ;
- la déclaration du candidat (DC2) ;

Pièces constituant l'offre :

- un acte d'engagement;
- le descriptif détaillé (prix, descriptif technique du produit, conditions...)
- tout documents techniques ou administratifs permettant d'apprécier l'offre du fournisseur,

9) Délai de validité des offres

Les tarifs devront être garanties jusqu'à la réalisation complète des prestations.

10) Prix et règlements des comptes

Les prix proposés sont fermes et définitifs en euros hors taxes et toutes taxes comprises. Le montant maximum de l'offre ne pourra excéder 90.000 euros hors taxes.

11) Règlement

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après réalisation de la prestation sur présentation de factures en 3 exemplaires et sur lesquelles figureront les références bancaires du prestataire (IBAN).

Le versement d'un acompte est envisageable sur demande et limité à 30%.

12) Délai d'exécution

Les prestations ou fournitures devront être exécutés sur la période indiquée.

A Saint Denis le 19 Septembre 2018


La Principale,
Responsable des marchés